



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20160407-2016052002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2016

Publication : 20/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

NOTE BREVE et SYNTHETIQUE relative au BUDGET PRIMITIF 2016

L'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015 a modifié les articles L2323-1 et L3313-1 du CGCT, qui prévoit désormais qu'une note brève et synthétique retraçant les informations essentielles devra désormais être annexée au budget primitif et au compte administratif.

Le projet de budget 2016 a été établi sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté en conseil communautaire le 25 janvier 2016.

Données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI :

Code SIREN : 247 000 706

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes du Pays Riolais

Régime fiscal : fiscalité mixte

Année de création : 1999

Nombre de communes : 33

Population INSEE au 1^{er} janvier 2016 : 12 304

Dotation d'intercommunalité 2016 : 593 317 € (-6,97% par rapport à 2014)

BUDGET PRINCIPAL :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 348 599,20 € soit un budget prévisionnel en baisse par rapport à celui de 2015 (9 854 673,55 €). Les principales augmentations de postes de dépenses concernent :

↳ les charges de personnel y compris l'assurance du personnel, pour faire face aux remplacements d'agents et à la titularisation de certains agents ayant réussi des concours, des personnes en CDD ou CAE-CUI

↳ dans le cadre d'une démarche sur les risques psychosociaux, une convention a été signée avec le Centre de Gestion 70 pour mener des actions avec les agents

↳ les frais de maintenance concernant la nouvelle balayeuse, la nouvelle machine à affranchir, des changements d'abonnement téléphoniques ou internet, l'achat de nouvelles méthodes de lecture pour les scolaires...

↳ à contrario, les intérêts des emprunts diminueront en 2016 : 132 348 € contre 146 798 € payés en 2015

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

CHAPITRE	BP 2016
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	44 810 €
023 Virement à la section d'investissement	700 000 €
011 Charges à caractère général	1 300 288 €
012 Charges de personnel	4 366 553 €
65 Charges de gestion courante	333 907 €
66 Charges financières	149 649 €
67 Charges exceptionnelles	1 689 108 €
68 Dotations aux amortissements	308 691 €
014 Atténuation de produits	455 593 €
TOTAL	9 348 599 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 9 348 599 € et se répartit comme suit :

CHAPITRE	BP 2016
002 Excédent de fonctionnement reporté	2 595 260 €
013 Atténuations de charges	123 620 €
70 Produits des services	1 279 444 €
73 Impôts et taxes	3 024 811 €
74 Dotations et participations	2 282 756 €
75 Autres produits de gestion courante	22 769 €
76 Produits financiers	5 €
77 Produits exceptionnels	19 934 €
TOTAL	9 348 599 €

A taux d'imposition constants par rapport à 2015 (et 2014), le produit des impôts devrait augmenter (+2,11%) compte tenu de l'augmentation des bases locatives (augmentation de population et des valeurs locatives)

Le produit des dotations (intercommunalité et compensation groupement de communes) annoncé est de - 41 727 € (- 6,15%) par rapport à 2015

➤ Section d'investissement :

Dépenses :

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont de 2 628 725 €

CHAPITRE	BP 2016
001 Résultat antérieur	936 004 €
020 Dépenses imprévues d'investissement	77 320 €
20 Immobilisations incorporelles	189 553 €
204 subventions d'équipement	111 449 €
21 Immobilisations corporelles	292 345 €
23 Immobilisations en cours	730 287 €
16 Emprunts	291 767 €
TOTAL	2 628 725 €

Les principaux projets de l'année 2016 sont les suivants :

- ↻ le solde des travaux d'accessibilité handicapés des bâtiments communautaires
- ↻ la mise en accessibilité handicapés des derniers bâtiments communautaires (école de Voray, pôles éducatifs de Perrouse, Boulton, Trésilley et maison communautaire), soit chiffrage estimé avant appel d'offres : 88 007 € TTC
- ↻ des équipements (lave-linges, frigos, pro vapeur...) pour les crèches et les écoles
- ↻ de l'équipement informatique pour les écoles (ordinateurs portables pour les directeurs, tablettes numériques pour certaines classes...)
- ↻ le démarrage du Plui et de la quatrième tranche de réhabilitation du petit patrimoine
- ↻ l'achat de panneaux de départ pour les sentiers de randonnée
- ↻ le financement du forage de Fondremand
- ↻ la participation de la CCPR à la politique du logement en matière de parc locatif social pour des projets situés à Rioz, Boulton et Etuz
- ↻ 21 emprunts sont à rembourser au budget Principal dont 17 liés à la prise de la compétence scolaire, pour un montant total de 291 768 € en 2016
- ↻ Des Autorisations de Paiement et Crédits de paiement concerneront les projets suivants :
 - Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - La salle sportive spécialisée à Rioz
 - Le pôle éducatif à ETUZ
 - La salle sportive et culturelle à ETUZ
 - L'extension de la crèche à Voray sur l'Ognon
 - La 4^{ème} tranche du petit patrimoine

Des crédits ont donc été votés en 2016 pour le démarrage de ces opérations qui vont s'étaler sur plusieurs années.

Recettes :

CHAPITRE	BP 2016
021 Virement de la section de fonctionnement	700 000 €
040 Dotations aux amortissements	308 691 €
10 Dotations FCTVA...	1 178 436 €
13 Subventions d'investissement	428 637 €
23 Immobilisations en cours	12 961 €
TOTAL	2 628 725 €

Les recettes d'investissement concernent :

- ↻ des soldes de subventions à percevoir sur les travaux d'accessibilité engagés et payés sur l'exercice 2015
- ↻ des subventions de la CAF sur des équipements acquis en 2016
- ↻ le FCTVA sur des opérations payées en 2015 et sur les travaux à venir en 2016, soit 251 193 €
- ↻ Les dotations aux amortissements à hauteur de 298 691,25 €

Pour équilibrer cette section, un virement de la section de fonctionnement de 700.000€ est inscrit au budget.

BUDGET Ordures ménagères :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 416 797,29 € soit en légère hausse par rapport au budget primitif 2015 (1 412 407,22 €)

A noter :

↪ une nouvelle dépense de fonctionnement : la taxe à l'essieu (56 € / camion / trimestre), soit 1 800 € avec le rappel sur les années précédentes.

↪ des dotations aux amortissements en moins : 93 667,88 € en 2016 contre 152 372,65 € en 2015

↪ L'unique emprunt supporté par ce budget se termine en 2016. L'annuité sera de 13.296 € (13.217 € de remboursement de capital et 79 € d'intérêts)

↪ cotisation due au SYTEVOM, en baisse par rapport à 2015 (20 € HT/habitant au lieu de 20,25 € HT/habitant) mais augmentation du nombre d'habitants sur le territoire de la CCPR (12 304 habitants en 2016 contre 12 056 habitants en 2015 – population totale), soit +1 946 € HT par rapport à 2015.

↪ en 2016, le coût de traitement des OM sera de 113,50 € HT/tonne, au lieu de 112 €/tonne en 2015 et 2014.

↪ le conseil communautaire a voté en décembre 2015, à la majorité (6 abstentions – 2 contre), la baisse de 6,34% de la part fixe de la redevance incitative des ordures ménagères, appliquée à chaque utilisateur du service (92€ au lieu de 98,23 €). Cette baisse représente la somme de 33.667 € de recettes de fonctionnement sur le budget « ordures ménagères ». Le montant de la redevance incitative pour 2016 est estimé à 900 000 €.

↪ la Communauté devrait percevoir à partir de 2016 le remboursement de la TIPP, estimé à 2000 €

➤ Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement prévisionnelles sont de 831 604 €, contre 740 612 € en 2015, avec un fonds de réserve de 780 000 € pour l'acquisition prochaine de nouveaux camions de collecte

↪ l'achat de nouveaux bacs ou composteurs est prévue pour 20 000 €

↪ le renouvellement du système d'identification sur une des bennes

↪ Un virement de la section de fonctionnement de 470 000 € est inscrit sur ce budget pour couvrir le solde d'exécution d'investissement reporté (264 936,23 €) et équilibrer la section.

BUDGET Annexe : Activités économiques :

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 131 000 € avec des dépenses qui concernent :

↪ le nettoyage du bardage des 2 hôtels d'entreprises

↪ Des frais d'assurance, de taxes foncières, des frais de remboursement au budget principal...

En recettes : à raison de plus de 117.000 € de loyers perçus en moyenne par an, le déficit d'investissement cumulé de ce budget devrait être naturellement « résorbé » en 2018. A ces loyers s'ajoutent les recettes d'exploitation des panneaux photovoltaïques sur l'HE TECHNOVA' 2 (16 000 € estimés en 2016)

➤ Section d'investissement :

Chaque année le déficit d'investissement cumulé diminue grâce à l'affectation du 1068 (98 753,64 € en 2016)

Le remboursement du capital de l'emprunt diminue également ; celui-ci sera terminé en 2018.

En 2016, l'Hôtel d'entreprises Technova'1 nécessitera des travaux de remplacement de verrières à hauteur de 10 000 € HT.

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 497 345,67 € avec des dépenses et des recettes qui concernent :

↳ des travaux pour la réalisation d'une plate-forme sur le PDE de Rioz, si le contact avec l'entreprise se concrétise (765 000 € HT).

↳ les travaux de viabilisation de la zone de services au centre d'Etuz (200 000 € HT)

↳ concernant les ventes de terrains, si les contacts se concrétisent, il est prévu des recettes à hauteur de 1 283 550 €

↳ un virement du budget principal de 1 600 000 € permet d'équilibrer ce budget annexe.

BUDGET ANNEXE : SPANC :

La section de fonctionnement s'équilibre à 125 000 € avec des dépenses et des recettes qui concernent :

↳ des frais de personnel à rembourser au budget principal

↳ des frais de prestations pour la réalisation de contrôles en l'absence des techniciennes Spanc

↳ des frais de formation, d'adhésions à l'Ascomad...

↳ en recettes, la facturation des contrôles aux particuliers, le remboursement de frais de prestation pour les contrôles effectués sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chânois - CCPMC

La section d'investissement s'équilibre à 886 €

Ce budget est voué à être déficitaire, dès lors que le tarif des contrôles et les subventions qui y sont liées ne permettent pas de couvrir les frais liés à ce service. La subvention du budget principal de 78 800 € est nécessaire pour équilibrer ce budget.